



**FORMULAIRE DE DEMANDE
AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

- Travaux
- Livraison
- Déménagement

Cochez-la ou les cases correspondantes

Ce formulaire de réservation constitue une option. Il ne signifie pas l'acceptation de votre demande qui sera étudiée par les services compétents et validée par les élus délégués.

À adresser à :

mairie@arbois.fr

Ou à déposer à l'accueil de la mairie.

**Toute demande formulée à moins de
7 jours de la date de commencement sera systématiquement refusée.**

DEMANDEUR

Date de la demande			
Nom – Prénom du responsable			
Adresse			
Téléphone		Mail	

Lieu de l'occupation du domaine public

Adresse du chantier			
	Date de début	Date de fin	Observations
Nature du chantier			

Numéro Autorisation (travaux) Obligatoire <input type="checkbox"/> Déclaration Préalable n° <input type="checkbox"/> Permis de Démolir n° <input type="checkbox"/> Permis de Construire n° Information : urbanisme@arbois.fr	
---	--

Toute demande d'occupation du domaine public pour travaux sans numéro d'autorisation sera systématiquement refusée.

Personne à contacter sur le chantier	Nom	Numéro de Téléphone	Fonction

Pour les particuliers : Les panneaux qui seraient prêtés par les services techniques de la ville, seront à retirer Chemin de la Grange Jean-Maire (Route de Pupillin) le matin de 7h30 à 9h00 et l'après-midi de 13h30 à 14h30.

Les panneaux doivent être placés 24 heures à l'avance sur la voie publique avant la date de commencement et être restitués 24 heures maximum après la fin de l'arrêté aux services techniques.

Pour les professionnels : Les services techniques ne prêtent pas de panneaux. Le demandeur doit mettre en place la signalisation au minimum 24 heures avant le chantier et s'assurer que celle-ci reste en place tout le long de la durée de celui-ci.

INFORMATIONS AUX RIVERAINS ET AUTOMOBILISTES

En tant que demandeur d'occupation de la voie publique, vous êtes tenus d'informer les riverains en cas de perturbation de circulation et stationnement due à votre occupation de voirie.

Chaque demandeur doit s'engager à informer les usagers par un dépôt de flyers sur les véhicules et/ou boîtes aux lettres plusieurs jours avant la gêne occasionnée.

Un modèle de flyer est disponible à la fin du formulaire.

Cadre réservé à l'administration

Avis de Mme la Maire :

- Favorable
- Défavorable

Transmission :

- Date de transmission :
- Atelier Municipaux
- Service culturel et communication
- service urbanisme
- Demandeur

Numéro Arrêté :

Panneaux mis en place par : Le Demandeur Les services Techniques

STATIONNEMENT INTERDIT

DU

AU



TRAVAUX

MERCI POUR VOTRE COMPREHENSION.

Imprimé par nos soins / ne pas jeter sur la voie publique.

STATIONNEMENT INTERDIT

DU

AU



DEMENAGEMENT

MERCI POUR VOTRE COMPREHENSION.

Imprimé par nos soins / ne pas jeter sur la voie publique